



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 2409

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les problèmes rencontrés par les personnes atteintes de maladies rares, et particulièrement de dystonie. La dystonie est une maladie rare évolutive qui rend le malade de moins en moins efficace. Ce qui pose un problème pour assumer les tâches professionnelles et entraîne très souvent la perte de l'emploi. Malgré de nombreux efforts pour se réinsérer dans le milieu professionnel, ces malades n'y parviennent pas. De plus, aucune prise en charge de la CNAM ou de la COTOREP n'existe concernant ces maladies. En conséquence, il lui demande quelle solution il envisage en faveur d'une vraie politique de reconnaissance des personnes atteintes de maladies rares.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2409

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3056

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)